

PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Section 1 ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Québec

| Nom de l'école : | École Beausoleil-et-du-Parc, bâtiment du Parc | | |
|--|---|--|--|
| Direction: | Renée Lapierre(directrice) Éliane Bouchard (direction adjointe) Caroline Chalifour (direction adjointe) | | |
| Année scolaire : | 2023-2024 | | |
| Approbation du C.É. | Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école Beausoleil-et-du-Parc, le 5 avril 2022. | | |
| Nom du coordonnateur : | Kathleen Baribeau TES école | | |
| Membres du Comité Plan de lutte de notre école : | Éliane Bouchard (direction adjointe), Kathleen Baribeau (TES) Karine Lacasse-Thériault, (Technicienne SDG) | | |
| Mandat du Comité plan de lutte : | Les objectifs annuels sont : 1. Réguler le plan de lutte 2. Assurer le suivi des mesures mises en place | Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés: 1. Rencontre avec la direction 2. Présentation au CPE, assemblée du personnel et CÉ | |
| Convention de gestion et de réussite éducative | | Stratégie locale d'intervention | |

Le plan de lutte du bâtiment du Parc s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat, de la convention de gestion et de réussite éducative et de la stratégie locale d'intervention et plus précisément à l'atteinte du but 4 : Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.

DESCRIPTION de L'ÉCOLE

- ✓ L'école dessert 33 élèves au niveau préscolaire et 227 élèves de niveau primaire.
- ✓ Il y a 5 classes au régulier et 4 classes de concentration sport
- ✓ Il y a 4 classes Perspective qui se retrouve à notre école

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'IMTIMIDATION et la VIOLENCE

Description de l'équipe-école :

- ✓ L'équipe est composée de 13 titulaires au primaire et de 2 titulaires au préscolaire.
- ✓ Deux enseignantes à temps partagé complètent l'équipe.
- ✓ L'équipe des spécialistes est formée de deux éducateurs physiques deux enseignantes en anglais et d'un enseignant en musique.

Mobilisation de l'équipe-école :

- ✓ Adhésion au Projet éducatif de notre école avec la présence d'un comité Brigade scolaire, d'un comité SCP Soutien au Comportement Positif, : Une équipe-école très engagée et mobilisée. En début d'année, une lecture des règles de vie et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation est faite par tous les titulaires.
- ✓ Affichage du protocole pour contrer l'intimidation et la violence dans chaque classe.
- ✓ Présence d'une brigade scolaire dans les corridors aux sorties de l'école (3° cycle).

- L'équipe des services complémentaires est composée
 - O De deux orthopédagogues
 - o deux psychologues
 - o deux orthophonistes
 - o d'une TES école
 - o de quatre TES classes Perspective et une volante
 - o de 5 TES
 - o d'une psychoéducatrice
- ✓ Nous démontrons l'efficacité de nos interventions par le nombre très minime de problématiques d'intimidation ou de violence au bâtiment du Parc. En 2012-2013, seulement à deux reprises nous avons appliqué le protocole d'intimidation jusqu'à la première récidive, soit l'étape 2. En 2013-2014, nous avons appliqué le protocole 5 fois, et en 2014-2015 et en 2015-2016, aucune situation n'a nécessité l'intervention avec le protocole. Nous l'avons appliqué qu'une seule fois en 2016-2017 et en 2018-2019 nous l'avons appliqué à deux reprises. Il n'a pas été appliqué pour l'année scolaire 2019/2020, ni pour l'année 2020/2021 et pour le moment non plus en 2021-2022.

DESCRIPTION du SERVICE de GARDE

- ✓ 206 élèves fréquentent le service de garde (88% de la clientèle).
- ✓ 7 éducatrices sont en poste le matin
- ✓ 12 éducatrices sont en poste le midi avec support TES pour les classes Perspective et support TES au régulier.
- ✓ 9 éducatrices sont en poste le soir avec support TES pour les classes Perspective et support TES au régulier

Les règles de vie de l'école et du service de garde sont harmonisées.

| ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de V | VIOLENCE et D'INTIMIDATION |
|--|---|
| L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégage | er les constats suivants: |
| La violence à notre école se manifeste majoritairement de façon verbale par des menaces, des insultes, des sacres et des chicanes d'enfants. | Les manifestations de violence physique se concentrent majoritairement au niveau des classes Perspective, et sont gérées par un protocole particulier documenté et géré par une équipe-clinique spécialisée. |
| APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées a | au sujet de notre école |
| FORCES | VULNÉRABILITÉS |
| L'analyse de notre école porte sur les relations avec les élèves, le climat de sécurité et le système d'encadrement de l'école. ✓ Les élèves ont affirmé qu'ils peuvent compter les uns sur les autres et qu'ils entretiennent des relations amicales et chaleureuses. ✓ Les élèves mentionnent qu'ils ont confiance envers le personnel pour se confier ou pour rapporter un conflit. Ils disent que le personnel les écoute et se mobilise pour les aider. ✓ Les élèves se sentent en sécurité lorsqu'ils jouent sur la cour d'école et circulent dans les corridors et les escaliers. ✓ Les élèves ne vivent pas de cyber intimidation. | ✓ Une amélioration est observable au niveau du respect entre les élèves; c'est-à-dire la manière dont ils se traitent lorsque survient un conflit. Nous poursuivons sur cette lancée, surtout avec le nouveau système : système aux comportements positifs. |
| APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 20 | 023-2024 |
| Offrir des programmes de prévention au 3° cycle afin d'outiller les jeunes à réagir adéquatement lors de manifestations de violence ou lors de conflits et lors d'utilisation des médias sociaux. Ateliers sur la gratitude, ouverture aux différences, sur l'empathie (préscolaire et le 1er cycle, 2e cycle, 3e cycle, Perspective) offerts par la PAVSEC. Atelier TES sur l'anticipation des conséquences. Ateliers TES sur les habiletés sociales sous forme de jeux. | 5. Élaboration d'une activité sur le civisme en collaboration avec l'AVSEC de notre école. 6. « Ne soit pas hors la loi » 3^e cycle |

| Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école : | Le dépassement, la bienveillance et la communication | | |
|--|--|--|--|
| ✓ Formations sur la gestion de crise en 15-16 et la réalité thérapie en 16-17. ✓ En début d'année, une lecture des règles de vie et du protocole pour contrer la violence et l'intimidation est faite par tous les titulaires. ✓ Lorsque nécessaire, échanges sur les règles de vie lors des rencontres du personnel (10). ✓ Formation sur les troubles de l'attachement 2017-2018. | ✓ Informations ✓ Sensibilisation ✓ Échanges ✓ Prises de décision par l'ensemble du personnel. | | |

Section 2

| | Actions | Personne(s) responsable(s) | Personnes | échéancier | remarques |
|----------|---|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------|
| | | | concernées | | |
| 2. | 1 Mesures de prévention | | | | |
| ✓ | Visite de la policière-éducatrice dans les classes pour le taxage, l'intimidation. | | 3 ^{ème} cycle | Mars 2024 | « Ne sois pas hors la loi » |
| ✓ ✓ | Système d'encadrement positif. (SCP) Règles de vie dans l'agenda de l'école (agenda maison pour 1ère année) et le protocole d'intimidation pour contrer la violence et l'intimidation. | Tout le personnel Équipe École | Tous les élèves Tous les élèves | Toute l'année Dès août | |
| ✓ | La surveillance sur la cour d'école (3 TES postés dans trois aires de surveillance distinctes et un TES-école). | Tout le personnel | Tous les élèves | | |
| ✓ | Atelier TES sur l'anticipation des conséquences Ateliers TES sur les habiletés sociales sous forme de jeux. | TES TES | 2 ^{ième} et 3 ^{ième} cycles | Toute l'année À partir de nov. | |
| ✓ | Récréations animées pour les élèves des classes Perspectives | Personnel Perspective | Tous les élèves de Perspective | Toute l'année | |

| 2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents | | | | |
|---|--------------------------------|---|--|--|
| ✓ Diffusion des règles de vie et du protocole dans l'agenda des élèves avec un retour de signature qui confirme la lecture des règles. | La direction et les titulaires | Les parents | Août | |
| ✓ Messages et communications dans l'Info-parents. | La direction | Les parents | Une fois par mois durant toute l'année | |
| ✓ Rubrique sur le site internet de l'école qui fait la promotion : du plan de lutte ainsi que des services d'aide interne et externe ; du protocole pour contrer l'intimidation et la violence. | Le comité du plan de lutte | Les parents | Tout au long de l'année | |
| 2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle | | | | |
| Pour les élèves ou les témoins : | | | | |
| Les élèves seront informés <u>par leur titulaire</u> des modalités pour faire un signalement ou une plainte lorsqu'ils sont victimes d'intimidation ou de cyber intimidation ou de violence à l'école. | Titulaire de l'élève | Préscolaire, 1 ^{re} à la 6 ^e | | |
| Rencontre un adulte de l'école pour faire une dénonciation. | Intervenants de l'école T.E.S. | 1re à 6e année classes COM | Tout au long de l'année | |
| Pour les parents : | | | | |
| Les modalités seront diffusées dans l'Info-parents et diffusées sur le site l'école en tout temps. | Le comité | Tous | 4 fois par année et pour le site en tout temps | |
| | | | | |

| Pour un signalement ou pour une plainte : le témoin communique par téléphone, par courriel ou par un message dans l'agenda avec la | | L'intervenant qui reçoit le signalement ou une plainte. | Le témoin qui fait le signalement | Dans les 24 à 48 heures, un suivi sera fait | |
|--|--|---|-----------------------------------|---|--|
| direction ou le titulaire ou le T.E.S. ou la technicienne du service de garde. | | | ou la plainte. | par l'intervenant | |
| S'il y a lieu, la direction ou le T.E.S école fera un arrêt d'agir et déclenchera le protocole (voir section 3). | | La direction ou T.E.S. école | L'agresseur et la victime | interpellé. | |
| 2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une p | ersonne vi | ctime, un témoin ou l'auteur d'u | n tel acte | | |
| Pour la victime et l'agresseur : Les mesures de soutien et d'encadrement sont inscrites dans le protocole (voir document joint). | La direction ou le T.E.S école La direction ou le T.E.S école | | La victime et l'agresseur | | |
| Pour le témoin : En tout temps, nous protégerons son identité. | | | Le témoin | | |
| 2.6 Suivi donné aux plaintes | | | | | |
| ✓ Dans les 24 à 48 heures, un suivi sera fait par l'intervenant interpellé à la personne qui a fait la plainte. | L'interve | nant interpellé | | | |
| ✓ Un rapport sommaire de plainte sera transmis à la direction générale. | La direction | | | Juin 2024 | |
| Section 3 Sanctions | | | | | |

| Section 4 Responsabilité de la direction | | | | | | |
|---|--|-----------|--|--|--|--|
| Actions | échéancier | remarques | | | | |
| La direction de l'école s'engage à : | | | | | | |
| 1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école. | Durant l'année, car il est reconduit à chaque année. | | | | | |
| Assurer de la mise en oeuvre du plan de lutte. | | | | | | |
| 3. Effectuer les suivis qui s'imposent. | 24 à 48 hrs | | | | | |
| 4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) | 24 à 48 hrs | | | | | |
| 5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) | 24 à 48 hrs | | | | | |
| 6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin). | Dans les jours suivants | | | | | |
| 7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte. | Dans les jours suivants | | | | | |
| 8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école. | En tout temps | | | | | |
| Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes. | Juin 2024 | | | | | |

| 10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et | En tout temps | |
|--|---------------|-------|
| actions posés de la part de l'élève | | |
| intimidateur/agresseur. | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Signature de la direction | Ι | Date: |